



Edito

Chèr(e)s exploitant(e)s agricoles de Moselle,

La campagne de télédéclaration 2016 est lancée depuis le 1er avril. Cette année, aucun dépôt papier ne sera possible. Cette campagne est particulière, dans la mesure où l'instruction de la campagne 2015 n'est pas terminée du fait de certains ajustements en cours. Aussi, les équipes de la DDT sont une nouvelle fois pleinement mobilisées pour vous accueillir et vous accompagner sur l'ensemble des sites de Sarreguemines, Sarrebourg, Château-Salins et Metz. Dans cette deuxième Dépêche des Territoires vous trouverez un guide présentant les nouveautés de cette campagne 2016 et les contacts à la DDT.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ainsi que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) apportent leur contribution dans ce numéro, répondant ainsi à notre objectif de fournir une information élargie sur l'action de l'État en lien avec l'Agriculture.



Björn DESMET

Campagne de déclaration PAC

La campagne de télédéclaration est lancée. Une fiche comportant des informations qui vous seront utiles (dates à retenir, mots de passe, contacts et organisation de l'accompagnement en DDT, nouveautés 2016) est consultable en cliquant **ICI**



telepac

Bienvenue sur le site
des téléservices des aides de la PAC

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe)
du lundi au vendredi de 7h à 21h,
le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heures de métropole)

plus d'info... ddt-telepac@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 82 82

Actualités

Calamité sécheresse 2015

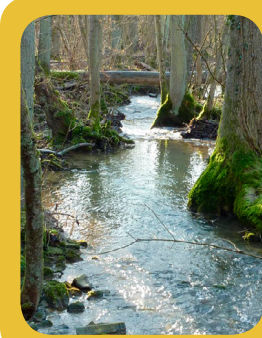


Suite à la sécheresse de 2015, le département de la Moselle a été classé en calamité agricole. Les éleveurs mosellans peuvent faire une demande pour recevoir une indemnité liée à leur perte de fourrage. Une fiche pour vous aider à effectuer votre déclaration est disponible en cliquant **ICI**

Vous pouvez prendre rendez vous à la DDT pour être accompagné dans la démarche.

plus d'info... Sylvain Rigaux sylvain.rigaux@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 34 62

Directive nitrates



La nouvelle zone vulnérable (NZV) aux pollutions par les nitrates d'origine agricole entrera en application le 1er octobre 2018 : à cette date les pratiques et les installations, en particulier les capacités de stockage des effluents d'élevage (CSEE), devront être aux normes du nouveau programme d'action nitrates à paraître courant 2016. Une première liste des communes dans la NZV est consultable **ICI**

Dans la zone vulnérable historique la date limite pour la mise aux normes des CSEE est maintenue au 1er octobre 2016. Des aides sont proposées pour le diagnostic et les travaux. Pour bénéficier du financement de minimis, les travaux de mise aux normes des CSEE doivent avoir démarré après le 1er novembre 2013, et ne pas avoir été achevés avant le 1er janvier 2015. L'appel à projet (AAP) ainsi que le formulaire de demande d'aide sont disponibles sur le site DRAAF d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine **ICI**

plus d'info... Jérôme Minatel jerome.minatel@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 33 38

Vaches sales



A compter du 31 mars 2016, les gros bovins de plus de 8 mois considérés comme très sales (animaux classés « D » selon l'accord interprofessionnel d'INTERBEV présentant d'importantes salissures sèches formant une croûte épaisse remontant jusqu'à la hanche, l'épaule et les flancs) ne seront plus autorisés à être abattus en l'état.

Ces animaux devront rester dans les élevages afin de procéder à leur mise en conformité, si possible par nettoyage, préalablement à toute action commerciale.

Ces mesures interviennent en amont de la filière viande bovine afin de prévenir les contaminations et permettent de conforter la maîtrise sanitaire des produits carnés nécessaire à la confiance du consommateur.

Communiqué de la Direction Départementale de la Protection de Populations de la Moselle

Tél. : 03 87 39 75 00 ou ddpp@moselle.gouv.fr

EMBAUCHE PME

Dès le 18 janvier 2016

Pour en savoir plus,
contactez nous sur
www.emploi.gouv.fr/embauche-pme**Aides à l'embauche**

Un nouveau dispositif d'aide à l'embauche ouvert aux employeurs de droit privé dont font partie les exploitants agricoles a été mis en place depuis le 18 janvier 2016. Cette aide, cumulable avec d'autres dispositifs, est de 500 euros par trimestre.

Vous trouverez plus d'info [ICI](#) ou en téléchargeant la plaquette suivante [ICI](#)

**Assurance récolte 2016**

Le dispositif va évoluer en 2016 avec notamment la mise en place de plusieurs niveaux de garanties subventionnables et la possibilité d'assurer les prairies.

Pour y souscrire, rien ne change, il convient de cocher la case au moment de la demande d'aide sur téléPAC.

**Aides bovines**

Les aides pour les bovins concernent les bovins allaitant (détenir au moins 10 vaches), les bovins laitiers ainsi que les veaux sous la mère et les veaux bio. Vous avez jusqu'au 17 mai pour faire la demande sur telepac. Vous trouverez également plus d'informations (éligibilité, montant des aides,...) dans l'onglet formulaires et notices 2016 de telepac.

plus d'info... Denis Pligot denis.pligot@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 34 94

**Appels à projets**

Trois nouveaux appels à projet ont été lancés pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs exploitations. Ils sont consultables sur le site du Conseil Régional [ICI](#) :

- investissements matériels concernant la transformation des produits fermiers,
- compétitivité et adaptation des exploitations agricoles dans les filières de productions animales et végétales,
- diversification agricole.

La DDT est en charge de l'instruction du deuxième appel à projet (équipements, bâtiment d'élevage, achats de matériel,...)

La date de limite de dépôt des demandes est fixée au 29 avril, toutes les infos figurent sur le lien ci-dessus.

plus d'info... Sabrina Grandjean sabrina.grandjean@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 82 94
ou Nicole Lanno nicole.lanno@moselle.gouv.fr Tél. : 03 87 34 82 85

Journées INNOVATION prévues par la chambre agriculture régional de lorraine

Du 30 mai au 3 juin, 8 demi-journées dédiées aux « systèmes performants et durables » dans lesquels les « agriculteurs parlent aux agriculteurs » et au cours desquelles seront présentés différents essais annuels et pluriannuels. En Moselle, les journées devraient se dérouler à Lixheim et Lorry-Mardigny.

plus d'info... cliquez [ICI](#)

Rendez-vous aux champs : travail du sol et gestion des adventices sans herbicides

Le 8 juin à 9h00, rendez-vous devant la mairie d'Haraucourt sur Seille !

plus d'info... cliquez [ICI](#)

Formation : Comprendre son sol par le profil de sole et les plantes bio-indicatrices

les 18 mai et 10 juin (+1/2 journée individuelle et 1/2 journée de restitution collective)

La première journée aura lieu à Maizière-les-vics - Inscriptions obligatoires

plus d'info... cliquez [ICI](#)

Formation alternant salle et visite de terrain : La traction animale en maraichage

les 2 et 3 mai 2016 avec Jérôme KELLER de PROMATA : jour 1 à Haut Clocher – Jour 2 à Courcelle-Chaussy - Inscriptions obligatoires

plus d'info... cliquez [ICI](#)

Service Economie Rurale Agricole et Forestière

17, Quai Paul Wiltzer
BP 31035
57036 METZ Cedex 01
Téléphone : 03 87 34 82 82
messagerie : ddt-telepac@moselle.gouv.fr

la DDT vous accompagne... avec SERAF...IN



Directeur de la publication : Björn Desmet Rédacteur en chef : Maxime Rasmus
Auteurs : Paul-Henry Dupuy, Maxime Rasmus, Sylvain Rigaux, Jérôme Minatel, Daniel Strunck,
Denis Pligot, Nicole Lanno, Sabrina Grandjean Conception, graphisme, mise en page :
Brigitte Lefebvre Photos : Wikipédia, agriculture.gouv.fr, terre-net média, Min.Agr.fr, lefigaro